

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/ 037

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ATTRIBUTION DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE
PODIUM DE L'ETE 2024

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu l'inscription à l'Article **6232** du Budget,

Considérant la mise en concurrence effectuée,

Considérant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse par la mini commission d'appel d'offres en date du **22 mars 2024**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer le marché podium de l'été 2024 avec la société **L'ASSOCIATION VALLOY (THEATRE LES INSOLITES)** pour un montant de **75 000,00€ TTC**.

Le marché débutera à compter de la notification et jusqu'à la fin des prestations le 4 août 2024 inclus.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'Article **6232** du Budget,

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **28 MARS 2024**
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le **28 MARS 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le
28 MARS 2024



Bertrand RINGOT